



FONDATION
DE L'ÉCOLOGIE
POLITIQUE

POINT DE VUE
D'EXPERT
FÉVRIER 2021

PAR FLORENTIN LETISSIER

Florentin Letissier est Maire-adjoint de Paris en charge de l'économie sociale et solidaire, de l'économie circulaire et de la stratégie zéro déchet.

UNE POLITIQUE ÉCOLOGIQUE AMBITIEUSE DE LUTTE CONTRE LE PLASTIQUE.

LA LOGIQUE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE DU RECOURS AUX CONSIGNES POUR RÉEMPLOI

Le plastique a envahi nos vies, nos environnements et nos océans. Depuis les années 50, l'humanité a produit plus de 8 milliards de tonnes de matières plastiques et encore de nos jours, près de 80% de la production annuelle terminent sa vie dans les environnements naturels et les océans¹ et se transforme en danger pour les écosystèmes et pour la santé humaine. Il n'y a plus un seul endroit sur notre planète qui soit épargné par cette pollution insidieuse. En 2020, des scientifiques ont retrouvé des éléments plastiques dans la chaîne alimentaire du dernier écosystème que l'on pensait épargné, l'île du Roi-Georges, aux confins les plus reculés de l'Antarctique². La présence du plastique dans nos environnements est tellement forte qu'elle serait l'élément le plus significatif de la nouvelle ère géologique que les scientifiques ont baptisé Anthropocène pour signifier que l'activité humaine atteignait une intensité telle qu'elle modifie radicalement l'écosystème terrestre³.

Paris n'échappe bien sûr pas à ce phénomène, à tel point qu'on collecte chaque année dans les bacs de tri 112 000 tonnes de déchets à base de plastique, sans compter la part de plastiques non triés dans les bacs à ordures ménagères résiduelles⁴. Comment en est-on arrivé là ? D'abord présenté au début du XXe siècle comme le moyen d'éviter de gaspiller les ressources naturelles, le plastique a fini par se répandre massivement après la Seconde Guerre mondiale en tant que substitut à bas coût du papier, du verre, du métal et du bois.

1 Geyer, Roland et al., « Production, use, and fate of all plastics ever made », Science Advances, vol.3, n°7, 2017.

2 Bergami, Elisa et al., « Plastics everywhere: first evidence of polystyrene fragments inside the common Antarctic collembolan *Cryptopygus antarcticus* », Biology Letters, vol.16, issue 6, June 2020.

3 Zalasiewicz, Jan et al., « The geological cycle of plastics and their use as a stratigraphic indicator of the Anthropocene », Anthropocene, vol.13, p.4-17, March 2016.

4 Ville de Paris, « Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets à Paris », 2019.



Dans les années 1950, le plastique a permis de répondre à un besoin de consommation fort à l'époque. Mais rapidement, cette solution s'est transformée en fléau, car au-delà d'une généralisation de son utilisation, c'est bel et bien une explosion de la production du plastique qui a eu lieu (2 millions de tonnes de production dans le monde en 1950 contre 400 millions par an aujourd'hui⁵). Pour lutter contre cette insoutenable multiplication, il faut recentrer notre utilisation du plastique aux usages essentiels (santé, transports, énergie...). Le plastique demeurera sans aucun doute dans notre quotidien, mais il faut le restreindre à des utilisations raisonnées en éliminant le plus possible le plastique à usage unique.

Pour faire face à cette pollution grandissante, l'État a pris plusieurs mesures de lutte contre le plastique, en particulier à usage unique, dont la dernière en date se trouve dans le plan de relance prévoyant 40 millions d'euros « pour le soutien au réemploi et aux activités de réduction et/ou de substitution »⁶. Mesures utiles, mais qui s'orientent encore trop timidement vers la logique du réemploi et de l'économie circulaire. Pourtant, il est nécessaire de trouver des alternatives plus efficaces que les politiques actuelles (qui tiennent principalement dans le développement du recyclage). En France, les déchets plastiques domestiques ne sont recyclés qu'à 22%, et on sait que les plastiques non recyclés fuient facilement dans l'environnement et terminent leur course dans les océans. Les chiffres ne sont pas anodins, puisque l'on estime que 80 000 tonnes de plastiques se sont retrouvées dans la nature en 2016⁷.

Pour faire face à cette pollution grandissante, l'État a pris plusieurs mesures de lutte contre le plastique, en particulier à usage unique, dont la dernière en date se trouve dans le plan de relance prévoyant 40 millions d'euros « pour le soutien au réemploi et aux activités de réduction et/ou de substitution ». Mesures utiles, mais qui s'orientent encore trop timidement vers la logique du réemploi et de l'économie circulaire. Pourtant, il est nécessaire de trouver des alternatives plus efficaces que les politiques actuelles (qui tiennent principalement dans le développement du recyclage). En France, les déchets plastiques domestiques ne sont recyclés qu'à 22%, et on sait que les plastiques non recyclés fuient facilement dans l'environnement et terminent leur course dans les océans. Les chiffres ne sont pas anodins, puisque l'on estime que 80 000 tonnes de plastiques se sont retrouvées dans la nature en 2016 .

Menace pour la santé, pour la biodiversité, pour les océans... La Ville de Paris a pris pleinement conscience de cette question et souhaite un horizon 2024 sans plastique à usage unique, en planifiant des actions relatives à la prévention et la réduction à la source des déchets plastiques. Cela s'inscrit dans un contexte où les habitudes et les modes de consommation des Parisien.ne.s évoluent : entre 2009 et 2015, les déchets issus des emballages ont diminué de 35 kg par habitant, les Parisien.ne.s déclarant « acheter moins de produits emballés », « acheter en vrac » et « éviter les produits à usage unique »⁸. À travers les différents sondages et à l'image de la multiplication des projets associatifs pour éviter l'usage du plastique au quotidien, tant par les citoyen.ne.s que par les entreprises (Zero Waste France, No Plastic In My Sea, Surfrider...), on peut observer ici un mouvement en faveur du zéro déchet qui s'est largement développé et dont l'objectif est avant tout de lutter contre les déchets en plastique. De même, les entrepreneur.e.s développent chaque année de nouvelles initiatives à impact environnemental qui s'insèrent dans cet état d'esprit grandissant, et qui prennent davantage sens dans une réflexion sur « le monde d'après ». Parmi ces initiatives, une des solutions clés se trouve dans le développement de la consigne pour le réemploi, qui s'inscrirait parfaitement la volonté de se tourner vers le zéro déchet.

5 Fondation Heinrich Böll, Atlas du plastique, 2020, URL : https://fr.boell.org/sites/default/files/2020-03/Atlas%20du%20Plastique%20VF_0.pdf

6 Ministère de l'économie, des finances et de la relance, *Investissement dans le réemploi et recyclage*, URL : https://www.economie.gouv.fr/files/files/directions_services/plan-de-relance/Investissement-reemploi-recyclage.pdf

7 WWF, *Stoppons le torrent de plastique I*, 2019, URL : https://www.wwf.fr/sites/default/files/doc-2019-06/20190607_Guide_decideurs_Stoppons_le_torrent_de_plastique_WWF-min.pdf

8 *Idem*

Il ne s'agit pas là que de décisions politiques venant d'"en haut". Les citoyen.ne.s ont déjà formulé cette volonté à plusieurs reprises. Il suffit de citer la Convention citoyenne pour le climat, qui demande expressément de développer l'usage du vrac et de la consigne dans les lieux de distribution⁹. À Paris, l'attente d'un changement de mode de consommation atteint des sommets : 92% des habitant.e.s interrogé.e.s se sont déclaré.e.s favorables à un retour de la consigne¹⁰.

Le retour de la consigne n'est pas un sujet nouveau. Cette idée se répand depuis déjà plusieurs années. Par exemple, la feuille de route nationale économie circulaire (FREC), présentée par le Premier Ministre en avril 2018 et qui expose 50 mesures pour sortir du modèle « fabriquer, consommer, jeter », incite à « déployer dans les collectivités qui le souhaitent des dispositifs de consigne solidaire ». De même, la Ville de Paris a adopté en 2017 sa première feuille de route pour l'économie circulaire, dont l'action n°4 « Réduire l'usage des emballages jetables »¹¹ témoigne d'une volonté d'instaurer la consigne à travers de premières expérimentations. La Ville en reconnaît les bénéfices et a lancé une étude de faisabilité. L'idée est désormais bien implantée dans les esprits, il est maintenant nécessaire de s'en saisir.

Il existera toujours certaines réticences à abandonner le plastique, mais les parisien.ne.s sont prêt.e.s et attendent cette transition vers un modèle d'économie circulaire. Il convient maintenant d'accompagner les professionnels pour enclencher un changement d'échelle, sortir de l'expérimentation et aller vers une généralisation de la consigne pour le réemploi à Paris.

Pourquoi faut-il considérer la consigne pour le réemploi comme une des meilleures alternatives au plastique à usage unique pour Paris ? Comment sera-t-il possible de dépasser la simple expérimentation pour changer d'échelle ? Pour répondre à ce questionnement, il faudra étudier d'abord l'impasse de l'utilisation du plastique à usage unique à Paris et plusieurs de ses alternatives (I). Si le système de consigne pour réemploi, déjà en cours de développement à Paris et dans d'autres villes (II), bénéficie d'une structuration (III), il pourra alors se présenter comme une solution de sortie du plastique à usage unique à Paris pour l'horizon 2024.

1. UNE VILLE SANS PLASTIQUE À USAGE UNIQUE : COMMENT PARIS PEUT PRENDRE UN RÔLE DE LEADER

1.1 LA PRISE DE CONSCIENCE DE LA SITUATION PARISIENNE

L'objet de cette note n'est pas de revenir sur la menace du plastique à usage unique en tant que telle, mais d'adopter une vision locale en restituant la problématique parisienne, tout en montrant que la ville a tout à gagner à réduire le plastique à usage unique.

Pour mieux comprendre la situation à Paris, il faut tout d'abord saisir l'ampleur des chiffres dont on parle : on sait que 20 000 tonnes de plastique y sont recyclés chaque année. Soulignons qu'il y a jusqu'à 10 fois plus de plastique dans la poubelle des ordures ménagères que dans la poubelle jaune¹², chiffres alarmant lorsque l'on voit que les ordures ménagères représentent 752 104 tonnes de déchets collectés¹³. Sur ce premier point, on peut aisément affirmer que la consommation du plastique jetable est encore bien trop importante.

9 Convention citoyenne pour le climat, *Limiter le suremballage et l'utilisation du plastique à usage unique en développant le vrac et les consignes dans les lieux de distribution*, URL : <https://propositions.conventioncitoyennepourleclimat.fr/objectif/limiter-le-suremballage-et-l'utilisation-du-plastique-a-usage-unique-en-developpant-le-frac-et-les-consignes-dans-les-lieux-de-distribution/>

10 Inddigo, *Etude de faisabilité de la consigne des emballages pour le réemploi à Paris*, 2019

11 Ville de Paris, *Première feuille de route de Paris pour l'économie circulaire*, URL : <https://cdn.paris.fr/paris/2020/02/26/1d684be6805624a1bcaa03586a6a9bf5.ai>

12 ESS 2024, URL : <https://ess2024.org/2019/11/06/ville-de-paris-1ere-conference-annuelle-pour-faire-de-paris-une-ville-sans-plastique-a-usage-unique-dici-2024/>

13 Direction de la propreté et de l'eau, rapport 2019

À Paris, le champ d'action est large : si l'on regarde de plus près l'un des usages emblématiques du plastique à usage unique, la vente à emporter (issue de la restauration rapide ou non), on constate que le potentiel de réduction du plastique est grand. En effet, Paris offre tout un panel de restauration rapide, avec pas moins de 6 500 établissements¹⁴, sans compter les autres établissements proposant également une vente à emporter. Ce type de vente est synonyme de contenants en plastique à usage unique, et ce dans des quantités non négligeables : la restauration rapide produit 183 000 tonnes d'emballages par an¹⁵. À Paris, cette profusion de déchets est d'autant plus importante à prendre en compte que les occasions de se restaurer sur l'espace public ne manquent pas. Déjeuner rapide le midi sur une place, pique-nique dans les parcs ou sur les quais... Ainsi, l'entreprise d'emballages consignés Reconcil estime que la restauration à emporter à Paris provoque 15 tonnes d'emballages plastiques par jour. Il faut garder à l'esprit que le tri de ces plastiques consommés n'est pas possible dans l'espace public, à l'exception de quelques points de collecte pour le recyclage.

Agir sur ce domaine permettra donc une réduction considérable du plastique à usage unique à Paris. Cela doit passer par la consigne pour le réemploi, qui se met actuellement en place dans le secteur de la vente à emporter autant dans les restaurants que dans les supermarchés et qui n'en est qu'à ses débuts. La consigne est d'autant plus une opportunité à saisir qu'elle n'occasionnera pas de pertes de financement pour la collectivité en termes de revenu issu de la revente de plastique. En effet, le plastique à usage unique n'étant pas trié sur l'espace public, il ne peut être revendu aux industriels.

Au-delà de ces raisons, nous ne pouvons ignorer l'envie de changement des parisiens, qui s'inquiètent de la pollution de leur cadre de vie. En témoignent les opérations de ramassage des déchets organisées par des ONG à Paris, les parisiens veulent agir et sensibiliser leurs concitoyens sur le problème : cela fait par exemple écho aux 56 000 mégots, 594 gobelets en plastique, ou encore 451 bouteilles en plastique ramassés au bassin de la Villette, pendant une des « Initiatives Océanes » de Surfrider.¹⁶

Ainsi, les quantités de plastique plus importantes, la marge de manœuvre sur la vente à emporter ainsi que les actions des habitants font que Paris est sans aucun doute un lieu propice au développement de la consigne pour le réemploi.

1.2 DES SOLUTIONS INSUFFISANTES : LE RECYCLAGE ET LES MATÉRIAUX ALTERNATIFS

1.2.1 Le recyclage ne résout pas le problème du plastique à usage unique

Le recyclage ne permet pas de lutter contre l'explosion du plastique à usage unique. Il ne s'agit pas pour autant de le remettre en cause ici, il faut bien entendu continuer à encourager le tri des déchets. Mais cette solution est plutôt à considérer comme un dernier recours, lorsque le plastique ne peut être que recyclé. Beaucoup d'autres actions sont possibles avant de devoir le jeter, et donc en arriver à cette étape.

La gestion et le traitement du plastique à Paris, certes efficace, laisse apparaître l'ampleur du problème. Concernant les emballages ménagers, le Sycotm (l'agence métropolitaine des déchets ménagers, pour 85 communes d'Ile-de-France, dont Paris) a comptabilisé pas moins de 187 070 tonnes d'emballages ménagers et papiers traités dans les centres de tri de collecte sélective pour l'année 2018. Lorsque les emballages plastiques atterrissent dans la poubelle adéquate (bac à couvercle jaune) en vue d'être recyclés, ceux-ci sont envoyés en centre de tri puis valorisés par les filières du recyclage, afin de les transformer en granulés. Les repreneurs des différents types de plastiques issus de la consommation des franciliens se trouvent majoritairement en France, parfois en Ile-de-France. Certains se situent cependant en Allemagne, en Suisse et en « proche Europe », ce qui induit un impact carbone non négligeable, même si le recyclage permet de réduire les émissions de CO₂ en comparaison de l'incinération ou de l'enfouissement.

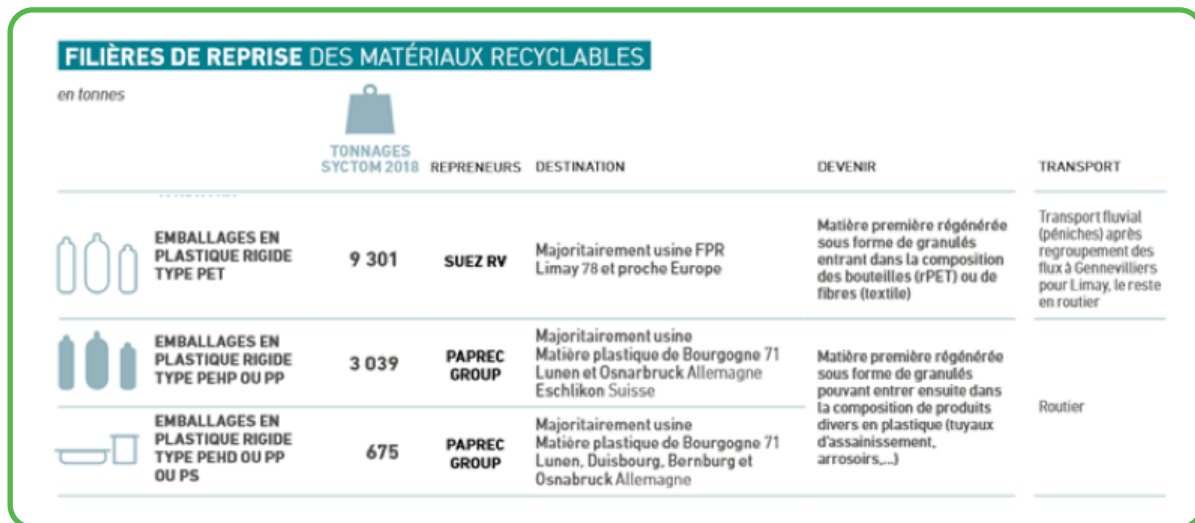
14 CROCIS, *La restauration rapide monte en gamme*, 2018, URL : <https://www.cci-paris-idf.fr/sites/default/files/crocis/pdf/documents/enjeux-203.pdf>

15 Zero Waste France, *Le tri partout*, URL : <https://www.zerowastefrance.org/projet/le-tri-partout/>

16 Surfrider Paris, *Bilan de l'initiative océane 2019*, URL : <http://www.surfrider-paris.fr/le-bilan-de-notre-initiative-oceane-2019/>

Cet argument est valable dans le cas du plastique correctement trié. Mais sachant que le plastique occupe encore 17 % du bac des ordures ménagères résiduelles (bac à couvercle vert) parisiennes¹⁹, une grande partie du plastique collecté termine sa course dans un incinérateur.

Figure 1: Les filières de reprise des plastiques recyclables, Syctom



Le secteur du recyclage s'est néanmoins engagé sur la question du plastique et a progressé pour élargir les consignes de tri. Mais le plastique est un matériau difficile à recycler et à réincorporer dans les chaînes de production. D'après la Fondation Ellen MacArthur, en ce qui concerne les emballages plastiques, seulement « 5% de la valeur des matériaux sont conservés pour un usage ultérieur ». Par ailleurs, « La majorité des plastiques recyclés sont transformés dans des applications de moindre valeur et ne sont pas recyclables après usage »²⁰. Les spécialistes parlent alors de « décyclage » plutôt que de recyclage. De plus, tous les plastiques ne sont pas recyclables. Il existe en effet 6 types de plastique pour fabriquer nos emballages, mais leur composé étant différents, ceux-ci ne sont pas traités de la même manière après usage. Finalement, on estime que seuls 3 types de plastiques sur 6 sont facilement recyclables dans les filières françaises.

Les habitant.e.s pensent à tort que tout ce qui est jeté sera recyclé. À Paris, alors qu'une politique volontariste est en place, seulement 31% des déchets sont recyclés en nouveaux matériaux²¹. Dans ce contexte, le Syctom encourage une stratégie de réemploi des déchets, notamment par le biais des ressourceries.

1.2.2 Plastiques biosourcés ou biodégradables. La fausse bonne idée

Parmi les autres alternatives, on a tendance à penser que les plastiques biosourcés (fabriqués à partir de matières d'origine biologique) pourraient remplacer les plastiques chimiques traditionnels, et qu'ils auraient alors moins d'impacts sur la planète et sur notre santé. Ces plastiques sont issus de matières organiques telles que les céréales, les tubercules ou les plantes sucrières. La teneur d'un bioplastique en matière végétale est en réalité variable : cela peut aller de 40 à 100%. Il existe également des plastiques dits biodégradables. Faut-il pour autant crier victoire ? Ces plastiques ne sont pas sans problèmes : ils contiennent tout de même du pétrole, leur processus de fabrication ne règle pas la question des ressources (agriculture intensive, consommation d'eau...), et restent, eux aussi, à usage unique. Dans ce contexte, le zéro déchet, couplé à une consommation responsable, apparaît fortement plus adapté pour lutter contre le plastique à usage unique.

Par ailleurs, nous faisons face à une accélération du processus de réflexion autour de ces déchets plastiques jetables dans la mesure où la crise sanitaire a notamment fait exploser les ventes à emporter. La consigne n'a jamais été autant adaptée à notre situation.

19 Ville de Paris, *Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets à Paris*, 2017.

20 Fondation Ellen MacArthur, « Pour une nouvelle économie des plastiques », 2016.

21 Syctom, *Rapport d'activité 2017*, URL : https://www.syctom-paris.fr/fileadmin/mediatheque/documentation/rapport_d_activite/Rapport-activite-2017.pdf

2. UNE SOLUTION ÉCOLOGIQUE POUR LIMITER L'IMPACT DU PLASTIQUE À PARIS : LA CONSIGNE POUR LE RÉEMPLOI

La consigne doit être envisagée sous la forme du réemploi, et non pour une finalité de recyclage. C'est ce sujet qui a déjà fait débat autour de la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire, qui contient un volet autour de la consigne, particulièrement pour le recyclage afin d'arriver à un taux de collecte d'au moins 90%. Ce débat, privilégiant la consigne pour le recyclage, a fait de l'ombre à la mise en place d'une consigne pour le réemploi. Pourtant, ce type de consigne présente de nombreux avantages. Elle est d'ailleurs mise en œuvre dans 5 pays d'Europe (l'Allemagne, le Danemark, Finlande, Pays-Bas, Suède).

2.1 S'INSPIRER DES INITIATIVES EUROPÉENNES

L'Allemagne se présente comme un modèle, où 44% des emballages de boisson sont réemployables²². Le cas de ce pays est intéressant car en 2019, il a été décidé de fixer l'objectif de 70% de récipients réutilisables sur le marché. Quel est le système actuel ? La consigne pour recyclage y est obligatoire, tandis que celle pour le réemploi est fondée sur le volontariat. Le système de la consigne est monétaire : pour les bouteilles réutilisables (en verre et en plastique PET), elle est de 15 centimes et de 25 centimes pour les bouteilles qui seront recyclées. Les consommateurs récupèrent cette somme à travers un bon obtenu en machine de déconsignation, qui sera ensuite déduit des achats en caisse.

La consigne pour le réemploi est cependant en perte de vitesse : les grands distributeurs se tournent plus facilement vers les contenants en plastique recyclables, mais non réutilisables. À cela s'ajoute une contrainte pour les consommateurs car les contenants réemployables ne peuvent être rendus dans n'importe quel magasin, à l'inverse du système de consigne pour le recyclage dont le retour se fait dans tous les commerces. Cependant, l'Institut de Recherche Énergétique et Environnementale allemand a montré que les émissions de carbone de la consigne pour réemploi en Allemagne sont moindres, en comparaison des émissions du plastique à usage unique : 84 kg équivalent CO₂ pour 1000 litres de boisson en verre consigné, contre 106 kg pour le plastique à usage unique en PET²³. En dépit des quelques contraintes qu'impose encore aujourd'hui ce système de consigne pour réemploi, celle-ci semble tout de même être la solution à privilégier en terme écologique.

Des systèmes de consigne existent également à plus petite échelle. Bien que tous les systèmes aient des variantes et des bénéfices différents, on peut se pencher sur les quelques cas de consigne pour réemploi en France. Plusieurs cas locaux ont déjà été analysés et ont fait leur preuve : l'étude de l'ADEME sur les 10 dispositifs français de réutilisation des emballages de boissons en verre, montre les bénéfices de la consigne pour réemploi, notamment à travers l'exemple de la brasserie METEOR en Alsace. Ce producteur de boissons vend 5,3 millions de bouteilles par an dans près de 100 magasins. La déconsignation se fait par des machines automatiques chez le distributeur. L'ADEME estime que le taux de retour de ces bouteilles est de 97% (soit le taux le plus élevé de l'étude). Les bouteilles METEOR sont réemployées environ 19 fois. L'ADEME en conclut que le cycle de vie du dispositif est moins coûteux économiquement qu'un dispositif sans réemploi. L'exemple de METEOR a donc été largement repris et à juste titre dans les plaidoyers pour le retour de la consigne.

Parmi les réserves émises par l'ADEME, il faut souligner la problématique des laveuses, qui dans les 10 dispositifs étudiés, sont généralement anciennes et consomment beaucoup d'eau et d'énergie. De plus, l'ADEME considère que si 200 kilomètres sont dépassés lors du transport entre la distribution, le lavage et le conditionnement, le système est alors plus « impactant sur le changement climatique », quel que soit le nombre de réutilisations²⁴.

22 Vernier Jacques, « pré-rapport sur la consigne », 2019.

23 Zusammenfassung der Handreichung zur Diskussion um Einweg- und Mehrweggetränkerverpackungen, traduit de l'allemand par WWF, dans Contribution au débat sur la Consigne et propositions d'amendements pour le développement du réemploi des emballages consignés, URL : https://www.wwf.fr/sites/default/files/doc-2019-11/20191108_Position_paper_Consigne_PJL_Economie_circulaire.pdf

24 ADEME, « Analyse de 10 dispositifs de réemploi-réutilisation d'emballages ménagers en verre », 2018.

À eux seuls, ces deux exemples montrent que la consigne pour le réemploi est possible, et aura d'autant plus de sens si elle est pensée et mise en œuvre à l'échelle locale. Paris est en capacité de s'en inspirer et de faire de même, d'autant plus que la Ville dispose déjà d'un écosystème d'acteur.trice.s déjà engagé.e.s ou volontaires pour s'engager dans le développement de la consigne.

2.2 MISER SUR LA DYNAMIQUE PARISIENNE DE LA CONSIGNE

Partir de l'écosystème existant sur le territoire parisien est essentiel dans la construction de cette politique publique. À Paris, les acteur.trice.s se sont regroupé.e.s pour créer le Réseau Consigne Ile-de-France. Créée en 2020 par Zero Waste France et suite aux travaux de la Mairie de Paris, l'association compte une trentaine de structures adhérentes dans plusieurs domaines différents (bacs pour marchandises, colis, plateau repas, vrac liquide...). C'est la preuve que la consigne pour le réemploi est déjà bien une réalité à Paris. Nous sommes actuellement dans une période charnière : les grands distributeurs et restaurateurs ont également commencé à se tourner vers l'expérimentation de la consigne pour le réemploi, en partenariat avec des structures du Réseau Consigne.

Très concrètement, cela peut se présenter de la manière suivante :

	CONSIGNE VIA INTERNET	CONSIGNE EN MAGASIN
SERVICE	<ul style="list-style-type: none"> - Disponible dans 2 magasins parisiens et sur le site internet. - Contenants en verre, inox et en plastique dur. Tous sont recyclables une fois que leur utilisation n'est plus possible. - Livraison possible pour le Grand Paris. - Propose des marques nationales. 	<ul style="list-style-type: none"> - Partenariat avec Jean Bouteille : le magasin propose de l'huile, du vin et des produits d'hygiène via des fontaines de distribution dans environ 35 magasins à Paris. Les client.e.s payent la bouteille et l'utilisent autant de fois qu'il le souhaitent, puis ils la déconsignent en magasin. -Expérimentation avec La Consigne GreenGo : consigne pour le réemploi avec des contenants en verre pour la vente à emporter de deux de leur plat.
FONCTIONNEMENT	<ul style="list-style-type: none"> - Les client.e.s achètent un sac dédié, consigné à 2€, en même temps que leurs achats. - Les livreur.euse.s récupèrent les emballages vides dans ce sac lors de la commande suivante. - Les consignes sont ensuite remboursées sur le compte bancaire enregistré sur le site. 	<ul style="list-style-type: none"> - Pour GreenGo, les client.e.s payent 2€ de consigne. - Les consommateur.trice.s rapportent ensuite le contenant en verre dans un collecteur MyGreenGo et récupèrent un bon d'achat à utiliser dans le magasin. - Une fois par semaine, une équipe récupère les contenants sales et livrent des propres, avec des véhicules roulant au gaz naturel. - Les contenants sont lavés dans des ESAT (établissement et service d'aide par le travail). - Le circuit est réalisé dans un rayon de moins de 30 km.
TAUX DE RETOUR	Inconnu	- Taux de retour de plus de 40%

Ce système est également possible dans la restauration. Par exemple, le restaurant parisien Les Marmites Volantes a fait appel à Reconcil (Réseau d’emballages consignés citoyen et local, faisant partie du Réseau Consigne Ile-de-France) pour la gestion de la consigne. Reconcil fournit les contenants : Il s’agit de contenants en plastique réutilisables 30 fois avant d’être recyclés. Les client.e.s payent une consigne à hauteur de 1 ou 2 euros lors de l’achat d’un repas à emporter. Les contenants peuvent ensuite être remis chez n’importe quel restaurant partenaire. Reconcil se charge de les récupérer en triporteur et de les laver dans sa station de lavage située dans le 19^e arrondissement de Paris. D’après Reconcil, il est possible que le taux de retour soit d’abord faible, mais le taux augmente au fil du temps.

Ce n’est là que quelques exemples attestant la présence de structures parisiennes qui ont déjà travaillé à la mise en place de circuits de consigne pour le réemploi. La possibilité d’appliquer le réemploi dans certains domaines est donc indéniable. Dans les mois et années à venir, c’est avec ces structures engagées qu’il sera d’abord possible travailler.

Il faut maintenant s’intéresser au bilan de ces expérimentations et analyser les obstacles qui ont été formulés, afin de préparer l’extension de la consigne à d’autres structures volontaires. Pour ce faire, 5 points essentiels ont été identifiés :

1. Le principal besoin qui apparaît autant pour la restauration que pour la grande distribution est celui d’un écosystème de la consigne. L’idée est que les structures qui expérimentent, pour grossir et pour inciter d’autres structures à se lancer dans la démarche, cherchent à identifier des structures capables de développer leurs circuits. Elles ont également besoin de retours d’expérience dans leur secteur, notamment lorsqu’il s’agit de choisir le contenant approprié. Dans ce contexte, s’ajoute l’enjeu de la mutualisation et du déploiement à grande échelle afin de réduire les coûts. Les restaurants et commerces ne veulent plus rester au statut de « cobayes » de la consigne. Il convient d’aller au-delà de ce qui a été pensé au niveau national, qui se cantonnait à la promotion de l’expérimentation et à un débat entre la consigne pour le recyclage et pour le réemploi. Cette fois-ci, les structures sont volontaires pour se lancer dans un processus de massification et attendent des soutiens.

2. Pour ce changement d’échelle, il importe de travailler avec les industriels, la non-standardisation des contenants étant un obstacle évoqué à maintes reprises. Ces entreprises là ont besoin d’un calendrier précis dans le but d’anticiper les attentes sur leur produit, tandis que les commerçant.e.s ont besoin d’une harmonisation des types de contenants.

3. La question de la logistique est vue comme un important défi. Un développement de la consigne posera la question de la circulation à Paris : peut-on densifier les flux de camionnettes ? Sera-t-il possible de faire appel à de plus en plus des triporteurs ? De plus, la boucle de la consigne nécessite la présence de structures de l’agro-alimentaire proches de Paris pour l’étape du remplissage. Toujours en termes de logistique, les magasins parisiens devront prévoir un espace de stockage suffisant pour proposer et récupérer les contenants.

4. Des interrogations quant au lavage ont été émises. Quid des laveuses industrielles peu nombreuses, dont le prix est élevé ? Comment enlever efficacement les étiquettes avec les colles utilisées actuellement ? Et il ne faut pas oublier que dans l’opinion publique, les critiques de la consigne peuvent porter sur la consommation d’eau. Démontrer l’impact écologique positif de la consigne pour réemploi demeure un chantier en cours.

5. Enfin, les acteur.trice.s souhaitant se lancer dans le réemploi considèrent qu’il est difficile d’inciter les consommateur.trice.s à se tourner vers la consigne, et en conséquence émettent des craintes sur la rentabilité de cet investissement, mais aussi sur le taux de retour du contenant de la part des consommateur.trice.s.

Dès 2021, des solutions à ces freins et questionnements devront être proposées, mais c’est un parcours qui ne se fera pas sans l’intervention de tou.te.s les acteur.trice.s de la chaîne.

3. POUR UNE VILLE QUI ALLIE CIRCULARITÉ ET ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

3.1. LA STRUCTURATION DE LA FILIÈRE EN RÉPONSE AUX OBSTACLES

Structurer les filières économiques liées à l'économie circulaire doit être une priorité. Pour ce faire, il sera nécessaire de se concentrer sur les filières du BTP et de l'ameublement, du textile, de l'électronique et de l'électroménager, de la consigne, ainsi qu'une filière transversale de la logistique urbaine. Dans tous ces domaines, des acteurs sont investis dans la réutilisation, le réemploi et le recyclage de gisements de déchets, avec qui il faut travailler à un changement d'échelle.

Concrètement, la consigne pour le réemploi ne pourra être étendue à Paris sans dépasser les freins mentionnés. La structuration d'une filière permettra de rassembler toutes les structures de la consigne : restaurateurs, grande distribution, syndicats, industriels et entrepreneurs proposant des solutions. Il s'agira d'établir des dialogues réguliers avec la Ville, de créer des liens entre ces acteurs, de partager des expériences et de réfléchir ensemble aux prochaines étapes. On pourra alors apporter une première réponse au besoin de mise en place d'un écosystème parisien de la consigne.

La création d'un écosystème entraînera la résolution d'autres difficultés : le partenariat des structures volontaires permettra de mailler le territoire parisien en points de collecte facilement accessible pour les consommateurs, renforçant alors l'incitation à recourir à la consigne. Concernant les infrastructures de lavage, plusieurs projets ont vu le jour et s'emploient à réduire au maximum la consommation d'eau (tel que l'entreprise Uzaje, qui a développé un centre industriel de lavage de bacs, plats et bouteilles, le tout en Île-de-France). De même, les expérimentations en termes de logistique urbaine décarbonée fleurissent (par exemple, Reconcil déplace ses contenants uniquement en triporteur). Ces entrepreneurs doivent être soutenus afin de se déployer dans tout Paris, d'augmenter les flux et de réaliser des économies d'échelle. C'est ce qui assurera la pérennité de la consigne.

3.2. ALLIER ENVIRONNEMENT ET SOCIAL : CRÉER DES EMPLOIS QUI ONT DU SENS ET INTÉGRER DES ACTEURS DE L'ESS GRÂCE À LA DYNAMIQUE DE LA CONSIGNE

Au-delà de la mise en réseau des acteurs de la consigne, la dynamique insufflée permettra d'agir sur la création d'emplois à Paris, en faisant monter les acteurs de l'ESS au sein des filières de l'économie circulaire et en mettant en place ensemble des zones d'expérimentation de la consigne. Ce travail commun existe déjà et il sera renforcé à travers des subventions de la Ville. Par exemple, Franprix expérimente la consigne à travers un partenariat avec l'entreprise GreenGo, qui a notamment développé un système de lavage des contenants consignés dans des ESAT (Établissement et service d'aide par le travail). Chez Uzaje, il est estimé que le nouveau centre de lavage industriel de contenants permettra la création de 40 emplois dans l'économie sociale et solidaire, ce qui démontre une alliance possible entre le domaine de l'économie circulaire et de l'ESS.

La consigne pour le réemploi à Paris fait partie des leviers à actionner pour créer plus d'emplois, dans une vision locale et plus solidaire. La consolidation d'un circuit de la consigne entièrement réalisé en Île-de-France est synonyme de nouveaux emplois, y compris en insertion, dans toutes les étapes de la boucle (logistique, lavage, conditionnement...). Déjà en 2016, les métiers de l'économie circulaire à Paris représentaient 66 500 emplois, soit 2,9% de l'emploi parisien, et génèrent une valeur ajoutée de 7 milliards d'euros. Parmi ces emplois, 47 600 étaient issus des activités connexes à l'économie circulaire, dont une grande partie liée au transport²⁵. Le potentiel d'emplois est proportionnel au changement d'échelle de la consigne et justifie donc une politique ambitieuse dans ce domaine.

25 Ville de Paris, Quantifier les emplois de l'économie circulaire de Paris, URL : <https://www.api-site.paris.fr/paris/public/2019%2F2%2FEconomiecirculaireSynthesequantificationdesemplois.pdf>

CONCLUSION

La consigne pour le réemploi est une des seules alternatives crédibles au jetable. Certes, les études préconisant l'usage de la consigne sont encore peu nombreuses et récentes. Cependant, le recyclage ainsi que les nouveaux matériaux en plastique nous font perdre de vue l'impératif de réduction des déchets et ne suffisent pas à proposer une véritable solution à l'enjeu de l'utilisation excessive des ressources auquel nous faisons face, et que l'on décrit chaque année à travers le tristement connu « Jour du dépassement ». La consigne permet indéniablement d'allonger la durée de vie des ressources naturelles déjà extraites. C'est ce qui amène déjà quelques études à affirmer que la consigne est un processus moins gourmand en énergie et émettant moins de gaz à effet de serre²⁶.

Ce que la ville de Paris souhaite impulser, c'est un changement des modes de consommation des Parisien.ne.s. Même si la volonté est déjà présente, les moyens concrets d'actions pour éviter le plastique à usage unique pour les habitant.e.s ne sont pas encore suffisamment développés, connus et accessibles. Dans ce cadre, la Mairie de Paris se doit de contribuer à la sensibilisation afin de faire émerger une consommation davantage tournée vers la consigne. Une fois étendue, celle-ci permettra également de favoriser la prise de conscience de la pollution des déchets. Étant monétaire, la consigne sera alors en mesure de remettre l'emballage au cœur de l'acte de consommation et de faire alors réfléchir à son impact. À l'inverse, l'emballage jetable, non payant, ne peut apparaître comme un vecteur de sensibilisation en soi.

La consigne doit être vue comme un tremplin vers un changement de paradigme dans les modes de consommation à Paris, et un changement d'échelle de l'économie circulaire. Cela signifie réduire la consommation avant tout, repenser la conception des produits pour une utilisation prolongée, et aussi se tourner vers la réparation, la réutilisation, le réemploi et le partage pour construire un système économique respectueux de l'environnement et plus résilient.

²⁶ Par exemple, CITEO indique que « la performance environnementale du verre réemployé est positive, au moins aussi bonne voire supérieure à celle du verre recyclé », se fondant sur les études de l'ADEME et de Deroche Consultants.

Bibliographie :

ADEME, « Analyse de 10 dispositifs de réemploi-réutilisation d'emballages ménagers en verre », 2018, URL : <https://www.ademe.fr/analyse-10-dispositifs-reemploi-reutilisation-demballages-menagers-verre>

Convention citoyenne pour le climat, *Limiter le suremballage et l'utilisation du plastique à usage unique en développant le vrac et les consignes dans les lieux de distribution*, URL : <https://propositions.conventionciyoyennepourleclimat.fr/objectif/limiter-le-suremballage-et-lutilisation-du-plastique-a-usage-unique-en-developpant-le-vmac-et-les-consignes-dans-les-lieux-de-distribution/>

CROCIS, *La restauration rapide monte en gamme*, 2018, URL : <https://www.cci-paris-idf.fr/sites/default/files/crocis/pdf/documents/enjeux-203.pdf>

Direction de la propreté et de l'eau, rapport 2019.

ESS 2024, URL: <https://ess2024.org/2019/11/06/ville-de-paris-1ere-conference-annuelle-pour-faire-de-paris-une-ville-sans-plastique-a-usage-unique-dici-2024/>

Fondation Ellen MacArthur, *Pour une nouvelle économie des plastiques*, 2016, URL : <https://www.ellenmacarthurfoundation.org/fr/publications-1>

Fondation Heinrich Böll, *Atlas du plastique*, 2020, URL : <https://fr.boell.org/fr/2020/02/24/atlas-du-plastique>

Inddigo, *Etude de faisabilité de la consigne des emballages pour le réemploi à Paris*, 2019.

Ministère de l'économie, des finances et de la relance, *Investissement dans le réemploi et recyclage*, URL : https://www.economie.gouv.fr/files/files/directions_services/plan-de-relance/Investissement-reemploi-recyclage.pdf

Surfrider Paris, *Bilan de l'initiative océane 2019*, URL : <http://www.surfrider-paris.fr/le-bilan-de-notre-initiative-océane-2019/>

Syctom, *Rapport d'activité 2017*, URL : https://www.syctom-paris.fr/fileadmin/mediatheque/documentation/rapport_d_activite/Rapport-activite-2017.pdf

Syctom, *Rapport d'activité, 2018*, URL : https://www.syctom-paris.fr/fileadmin/mediatheque/documentation/rapport_d_activite/Rapport-activite-2018.pdf

Vernier Jacques, *Pré-rapport sur la consigne*, 2019, URL : <https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/>

files/2019.09.12_pre-rapport_de_jacques_vernier-consigne.pdf

Ville de Paris, *Première feuille de route de Paris pour l'économie circulaire*, URL : <https://cdn.paris.fr/paris/2020/02/26/1d684be6805624a1bcaa03586a6a9bf5.ai>

Ville de Paris, *Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilé (PLPDMA)*, 2017.

Ville de Paris, *Quantifier les emplois de l'économie circulaire de Paris*, URL : <https://www.api-site.paris.fr/paris/public/2019%2F2%2FEconomiecirculaireSynthesequantificationdesemplois.pdf>

Ville de Paris, *Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets à Paris*, 2017.

WWF, *Stoppons le torrent de plastique !*, 2019, URL: https://www.wwf.fr/sites/default/files/doc-2019-06/20190607_Guide_decideurs_Stoppons_le_torrent_de_plastique_WWF-min.pdf

Zero Waste France, *Le tri partout*, URL : <https://www.zerowastefrance.org/projet/le-tri-partout/>

Zusammenfassung der Handreichung zur Diskussion um Einweg- und Mehrweggetränkeverpackungen, traduit de l'allemand par WWF, dans Contribution au débat sur la Consigne et propositions d'amendements pour le développement du réemploi des emballages consignés, URL : https://www.wwf.fr/sites/default/files/doc-2019-11/20191108_Position_paper_Consigne_PJL_Economie_circulaire.pdf



© Joséphine Brueder / Ville de Paris

L'AUTEUR

Élu du 14^{ème} arrondissement de Paris et âgé de 34 ans, **Florentin Letissier** est enseignant de sciences économiques et sociales depuis plus de 10 ans.

Originaire de la région nantaise, il a étudié à l'Institut d'Études Politiques de Bordeaux avant de rejoindre Paris en 2010 pour commencer sa carrière. Depuis, il enseigne dans des établissements scolaires en Essonne, en lycée et en classes préparatoires aux grandes écoles.

Dès son installation à Paris, Florentin Letissier décide d'adhérer à Europe Écologie Les Verts pour contribuer aux décisions politiques qui préserveront l'environnement, amélioreront le cadre de vie, partagerons les richesses et créerons des emplois.

Par la suite, Florentin Letissier a tenu à transformer son engagement en action politique, au service des Parisiennes et des Parisiens. Il fut élu pour la première fois dans le 14^{ème} arrondissement en 2014 en tant qu'adjoint à la Maire du 14^{ème} en charge de l'environnement et de l'économie sociale et solidaire.

En juillet 2020, il décide de se mettre en retrait de l'éducation nationale et devient le Maire-adjoint de Paris à l'économie circulaire, l'économie sociale et solidaire et la contribution à la trajectoire zéro déchet.



LA FONDATION DE L'ÉCOLOGIE POLITIQUE - FEP

31/33 rue de la Colonie 75013 Paris
Tél. +33 (0)1 45 80 26 07 - contact@fondationecolo.org

La FEP est reconnue d'utilité publique. Elle a pour but de favoriser le rassemblement des idées autour du projet de transformation écologique de la société, de contribuer à l'élaboration du corpus théorique et pratique correspondant à ce nouveau modèle de société et aux valeurs de l'écologie politique.

Les travaux publiés par la Fondation de l'Écologie Politique présentent les opinions de leurs auteur-es et ne reflètent pas nécessairement la position de la Fondation en tant qu'institution.

WWW.FONDATIONECOLO.ORG

1€

